



CHOOSE PARIS REGION

APPEL A REFERENCEMENT

PROCEDURE DE REFERENCEMENT DE PRESTATAIRES POUR FACILITER LES
PREMIERES ETAPES LIEES A L'IMPLANTATION DES PROJETS PORTES PAR DES
INVESTISSEURS INTERNATIONAUX SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

Lot 1 – Constitution de sociétés en Ile-de-France et services associés

Table des matières

I/ Présentation de la procédure	3
A/ Principes et objectifs du référencement	3
B/ Intérêt du référencement pour les opérateurs	4
D/ Modalités de la procédure	6
E/ Exécution du référencement	6
F/ Suivi du référencement.....	7
G/ Données personnelles	7
II/ Mise en œuvre de la procédure.....	8
A/ Dossier de candidature.....	8
B/ Calendrier	9
C/ Sélection des candidatures	9
Annexes	10

Par

Choose Paris Region, Association Loi 1901

Numéro de SIRET : 802 060 814 00018

11 rue de Cambrai – 75019 Paris

Représentée par Franck MARGAIN, son Président

Préambule

Choose Paris Region est l'agence d'attractivité internationale et cinématographique de la région Île-de-France. Elle travaille en partenariat avec tous les acteurs du territoire francilien pour construire l'offre territoriale, assurer sa promotion, et offrir un service d'accompagnement sur mesure aux entreprises internationales et aux professionnels de la filière image.

Choose Paris Region (ci-après l'Agence) est un catalyseur d'affaires et d'innovation qui accompagne les entreprises internationales dans leur développement en Île-de-France. L'Agence conjugue son expertise du marché et son réseau local pour aider chaque année plus de 1200 entreprises internationales à construire des partenariats technologiques et d'affaires, à élaborer leur stratégie de croissance en Île-de-France, que ce soit pour une première implantation locale ou pour développer leur activité existante. Avec ses 90 collaborateurs en Europe, aux Etats-Unis et en Chine, Choose Paris Region contribue à faire de l'Île-de-France l'une des premières régions au monde en termes d'activité économique, d'innovation et de production d'images.

Dans le cadre de sa mission, l'Agence met en place une **procédure de référencement de prestataires de services** (ci-après « les Prestataires ») pouvant apporter des prestations complémentaires à son action. Cette procédure viendra faciliter ainsi les premières étapes liées à l'implantation des projets portés par les investisseurs internationaux sur le territoire francilien.

Ce référencement concerne les opérateurs privés, établis en France.

Dans le cadre de la présente procédure, Choose Paris Region entend appliquer les principes régissant les règles de la commande publique auxquelles elle est soumise :

- Egalité de traitement entre les candidats
- Transparence des procédures
- Liberté d'accès

Les Prestataires qui auront été référencés dans ce cadre devront s'inscrire dans une démarche qualité des services proposés et s'engager sur le professionnalisme de leurs personnels et/ou représentants.

I/ Présentation de la procédure

A/ Principes et objectifs du référencement

Le premier appel à référencement concerne le référencement de Prestataires dédiés à l'accompagnement de projets d'implantation sur les volets structuration de la stratégie d'implantation, choix et constitution de la structure pertinente, assistance comptable et fiscale, accompagnement juridique (droit social, droit commercial...).

Dans le cadre de la stratégie de digitalisation de son offre de services, **l'Agence développe actuellement un outil innovant permettant de référencer ses Prestataires directement sur une plateforme dédiée, accessible via son site internet (www.chooseparisregion.org).**

Le référencement des Prestataires comporte deux étapes clefs :

- Sélection par l'Agence des Prestataires en mesure de fournir des prestations de qualité répondant aux besoins et aux enjeux particuliers des investisseurs internationaux ;
- Intégration des profils des Prestataires sélectionnés sur la plateforme (appelée étape d'onboarding).

Seuls les Prestataires ayant été référencés pourront être mis en relation et bénéficier du service de mise en relation en ligne.

Le référencement des Prestataires a donc pour objet de :

- Rendre accessible le réseau de Prestataires référencés par l'Agence auprès des investisseurs et autres parties prenantes internes (collaborateurs) et externes à l'Agence (partenaires institutionnels) ;
- Faciliter la recherche des investisseurs en proposant une recherche de Prestataires par catégories de services (création de son entité, banque, recrutement...) ;
- Encourager et faciliter la mise en relation en créant un service dédié sur la plateforme.

Les Entreprises entreront en contact avec les Prestataires référencés directement via la Plateforme mise à disposition par Choose Paris Region. Elles restent seules décisionnaires, en tout état de cause, du recours qu'elles décident d'avoir concernant un prestataire tiers, y compris figurant parmi ceux référencés auprès de Choose Paris Region.

La responsabilité de Choose Paris Region ne saurait être recherchée dans ce cadre, d'une quelconque manière, tant sur la sélection définitive du Prestataire que sur la nature et les résultats des travaux effectués par celui-ci.

Cette disposition sera rappelée dans le cadre des échanges entre l'Agence et les Entreprises.

B/ Intérêt du référencement pour les opérateurs

Les Prestataires qui auront été référencés, à l'issue de la procédure basée sur des critères liés à la qualité de leurs prestations, peuvent espérer :

- Une visibilité renforcée auprès des investisseurs internationaux
- Un renforcement de leur positionnement sur l'accompagnement de projets internationaux
- Un flux de nouvelles demandes de services
- Une visibilité et une reconnaissance auprès des partenaires institutionnels de l'Agence (Région Ile-de-France, Territoires franciliens...)
- Un suivi des mises en relation.

C/ Fonctionnement du référencement

Les Prestataires sélectionnés par l'Agence devront être à même de conseiller et d'accompagner les Entreprises internationales tout au long de leur projet d'implantation en Ile-de-France, et de répondre à leurs principaux enjeux qui sont de s'adapter aux spécificités juridiques, fiscales, comptables et sociales françaises.

Les prestations attendues porteront sur les quatre sous-catégories décrites ci-dessous : l'accompagnement des entreprises internationales dans le choix et la création de l'entité juridique pertinente, l'assistance comptable, la gestion du personnel, et l'assistance fiscale.

Pour être référencé, un candidat devra proposer une ou plusieurs prestations indiquées ci-après et les faire apparaître clairement dans son offre (cf. partie II dossier de candidature) :

1. Conseil et accompagnement à l'établissement de la structure

- Identification de la structure adaptée aux besoins de l'Entreprise
 - Bureau de liaison,
 - Succursale,
 - Filiale,
 - ...etc

- Accompagnement à la création de la structure ou de la filiale
 - Choix du statut juridique (SA, SARL, SAS...)
 - Rédaction des statuts et des documents obligatoires
 - Enregistrement de la structure
 - Assistance à l'ouverture d'un compte bancaire
 - Montant du capital, structuration haut de bilan...
 - Assistance à la domiciliation juridique
 - Immatriculation de la structure

- Conseil et accompagnement sur le système juridique français
 - Droit social
 - Droit commercial
 - Droit de la propriété intellectuelle
 - Droit de l'environnement

2. Assistance comptable

- Tenue de la comptabilité de l'entreprise
 - Préparation de business plan
 - Enregistrement des opérations comptables
 - Préparation des règlements
 - Préparation des reportings
 - Réconciliation de la comptabilité Française avec le cadre normatif de l'entreprise
 - Etablissement du bilan et comptes de résultats annuels

3. Gestion du personnel

- Etablissement des contrats de travail
- Gestion des événements liés à la paie
- Etablissement des bulletins de paie et déclarations sociales
- Conseil sur les conventions collectives
- Gestion des salariés détachés et expatriés (autorisations de travail, statuts)

4. Assistance fiscale

- Structuration fiscale du projet d'implantation
- Déclarations fiscales (impôts sur les sociétés et TVA)

- Fiscalité internationale : prix de transfert, TVA intra-communautaire
- Aide à la recherche d'incitations fiscales (CIR, JEI, CII...)

Il est précisé que ces listes ne sont pas exhaustives.

Ce référencement est attribué par l'Agence, pour une durée d'un an renouvelable une (3) fois pour une période supplémentaire d'un an, par tacite reconduction. Il sera acté par la signature d'une convention de référencement. Au-delà de la quatrième année, le référencement prend fin de plein droit sans qu'aucune autre formalité ne soit nécessaire.

Si le candidat obtient un référencement, à la suite à l'examen de son dossier de candidature, il en est informé par courrier (mail) dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de sélection des dossiers (article II). Il signe une « convention de référencement » rappelant les droits et obligations fixés à chaque Partie dans ce cadre.

Si le candidat n'obtient pas le référencement sollicité, après examen, il reçoit un courrier (mail) l'en informant dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de sélection des dossiers (article II)

Chaque Prestataire référencé s'engage à informer Choose Paris Region de toute évolution relative à son offre de services entrant dans le champ d'application de la convention de référencement (nature des services, critères de qualité, ...).

D/ Modalités de la procédure

Parmi les Prestataires ayant remis un dossier de réponse au présent appel à référencement, l'Agence procède à une sélection sur des critères objectifs, destinés à répondre aux besoins ciblés des entreprises internationales.

Ce référencement est « fermé » : le nombre de Prestataires susceptibles d'être sélectionnés dans ce cadre est limité à 20 par sous-catégories.

La procédure de sélection mise en place est réalisée en langue française et respecte les étapes suivantes :

- Publicité par l'Agence de la mise en place de cette procédure sur le site Internet de Choose Paris Region (chooseparisregion.org). Cette information comprend la description des prestations attendues par les futurs opérateurs référencés via le présent document de procédure ;
- Envoi par le candidat de son dossier de réponse complété à Choose Paris Region au plus tard le 30/06/2021 à 12h ;
- Vérification de l'éligibilité de la candidature par un comité de sélection mis en place par Choose Paris Region sur la base des conditions fixées dans l'article II-A de la présente procédure ;
- Information des candidats retenus et non retenus ;
- Mise en place des conventions de référencement avec les candidats retenus.

E/ Exécution du référencement

Conformément à la convention de référencement signée par les candidats sélectionnés présentée en annexe 3, ceux-ci s'engagent à :

- Proposer un à deux points de contact qui seront identifiés sur la plateforme ;

- Répondre aux Entreprises Internationales dans un délai de 3 jours ouvrés maximum ;
- Être en mesure de proposer un premier appel ou un premier RDV de « consultation gratuite » pour répondre aux premières interrogations des investisseurs ;
- S'assurer que les informations sont toujours à jour sur son profil mis en ligne.

F/ Suivi du référencement

1. Suivi qualité : La procédure qualité est fixée dans l'annexe 1 et à l'article 6 de la convention de référencement. Les Prestataires s'engagent dans cette démarche qualité sans réserve. Les Entreprises ayant recours aux services des Prestataires référencés sur la Plateforme pourraient être invitées par Choose Paris Region à faire part de leur satisfaction et/ou insatisfaction dans ce cadre.
2. Suivi bimestriel : Les Prestataires référencés s'engagent à renseigner tous les deux (2) mois directement via la plateforme de référencement, les indicateurs de suivi relatifs aux demandes de mises en relation. Ces indicateurs, définis par Choose Paris Region, seront accessibles dans le tableau de bord des Prestataires sur la Plateforme, via un accès sécurisé. Ils permettront d'avoir un retour sur le nombre et le statut des demandes de mises en relation qui auront été faites via la Plateforme.
3. Perte du référencement : Choose Paris Region se réserve un droit de retrait du référencement dans les cas énoncés à l'article 8 de la Convention de référencement. Par ailleurs, les Prestataires pourront demander le déréférencement à tout moment par courrier (mail).

G/ Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de la présente procédure de référencement sont enregistrées dans un fichier informatisé par Choose Paris Region pour assurer sa mission. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit, pour les Prestataires non retenus, pendant la durée nécessaire à la réalisation de la présente procédure de référencement, et pour les Prestataires retenus pendant la durée du référencement, augmentée de la durée nécessaire au respect des obligations légales ou réglementaires auxquelles Choose Paris Region est soumise. Elles sont destinées à ses services internes, ses prestataires sous-traitants, ses bureaux et représentations à l'étranger, dont certains sont situés en dehors de l'Union Européenne, mais également aux autres acteurs du dispositif susvisé.

Les données personnelles (les prénom et nom, le cas échéant photographie) concernant les contacts mis en place par le Prestataire apparaîtront publiquement sur la Plateforme de référencement. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), les informations concernant le traitement des données personnelles des personnes concernées et l'exercice de leurs droits sont disponibles dans la rubrique Politique de confidentialité sur le site Internet de Choose Paris Region <https://www.chooseparisregion.org/fr/politique-confidentialit%C3%A9>

A/ Dossier de candidature

Le dossier et ses pièces jointes seront à envoyer directement à l'adresse suivante : referencement@chooseparisregion.org

L'ensemble des éléments et des documents ci-dessous sont à transmettre à Choose Paris Region pour constituer le dossier de réponse à l'appel à référencement.

Le candidat précisera dans l'annexe 3 pour quelles sous-catégories (article I.C supra) il répond. Les candidats répondant à plusieurs sous-catégories de services pourront transmettre un dossier commun, mais dans ce cas, le mémoire technique devra comprendre une partie spécifique pour chaque sous-catégorie considérée.

1. Un mémoire technique rédigé en français et en anglais (plaquette de présentation, PPT etc.) comprenant la présentation :

- De la structure et de l'offre répondant aux attentes décrites dans la procédure de référencement (article I.C) ;
- De la méthodologie d'accompagnement clients ;
- Des domaines de compétences spécifiques le cas échéant.

2. Un document présentant :

- Les ressources (humaines et matérielles) ;
- Le service multilingue proposé : à minima l'anglais. Le Candidat indiquera l'ensemble des langues pratiquées ;
- Les compétences, expériences et antériorité du personnel amené à travailler sur les activités faisant l'objet de la présente procédure, selon les typologies concernées.

3. L'annexe 3 – Cadre de réponse dument complétée comprenant les informations suivantes :

- Fiche Informations administratives du candidat
- Profil du candidat
- Choix des catégories et sous-catégories de services
- Références clients
- Partie « Pourquoi travailler avec nous ? »

4. Documents administratifs

- Extrait de K-Bis
- Attestation de régularité fiscale auprès de l'administration française de l'année N-1
- Attestation de régularité sociale auprès de l'administration française de moins de 6 mois
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile pour les activités concernées en cours de validité
- En cas de profession réglementée, les justificatifs correspondants.

5. La Charte Qualité (annexe 1) dument datée et signée avec mention lu et approuvé (+ cachet)

B/ Calendrier

Le calendrier prévisionnel relatif à la présente consultation s'établit comme suit :

- Lancement de la procédure de référencement : 31 mai 2021
- Date limite de réception des candidatures et des offres : 30/06/2021 – 12h
- Validation du choix des prestataires : Juillet 2021
- Début d'exécution du référencement : 3^{ème} trimestre 2021. Le début d'exécution du référencement sera le même pour tous les prestataires référencés pour un même lot.

Toutes les candidatures devront être envoyées par e-mail. Il est précisé qu'un envoi arrivant après la date et l'heure indiquées n'est pas recevable. L'heure de dépôt étant celle de la fin de téléchargement de l'intégralité des documents composant le pli, il est conseillé aux candidats d'anticiper l'envoi par mail en tenant compte de leur débit d'accès à internet et de la taille des fichiers transmis.

C/ Sélection des candidatures

Les candidatures seront évaluées au regard des pièces exigées fournies dans le dossier de réponse et du respect des exigences requises précisées dans la Procédure et des critères définis ci-dessous.

Les critères de choix pour juger de la qualité des candidatures sont les suivants :

- Adéquation des capacités professionnelles du candidat avec l'objet et l'étendue du référencement ;
- Adéquation des capacités financières du candidat avec l'étendue du référencement ;
- Adéquation des capacités techniques du candidat avec l'objet et l'étendue du référencement.

Avant l'analyse des offres, sont éliminés les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes.

Les offres retenues seront sélectionnées en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- Références et expériences avec des clients internationaux accompagnés sur la problématique implantation (40%)
- Critères techniques de l'offre (30%)
- Méthodologie d'accompagnement des Entreprises internationales (30%)

Choose Paris Region sélectionnera parmi les Prestataires les mieux classés suite à l'évaluation des candidatures et des offres soumises dans le cadre de la présente procédure de référencement, au maximum vingt (20) Prestataires par sous-catégorie de service.

Remarque : Des précisions pourront être demandées aux candidats, si l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être complétée. Choose Paris Region se réserve le droit de déclarer la procédure infructueuse si elle n'a pas reçu d'offres qui lui paraissent appropriées. Toute décision de résiliation du référencement est notifiée aux Prestataires par lettre recommandée avec accusé réception ou équivalent. Tout renseignement complémentaire à caractère administratif et/ou technique qui sera nécessaire à la préparation des offres pourront être obtenus à l'adresse du Contact mentionné ci-avant.

Annexes

La présente procédure de référencement comporte trois (3) annexes :

- Annexe 1 : Charte qualité
- Annexe 2 : Projet de convention de référencement (ses clauses ne sont pas négociables)
- Annexe 3 : Cadre de réponse